

POUR VOUS
LE DÉPARTEMENT AGIT !



DOSSIER DE PRESSE

PASS – RENTRÉE 2026 - 2027

UNE ANTENNE DE PREMIÈRE ANNÉE DE MÉDECINE À CHALON-SUR-SAÔNE

CONFÉRENCE DE PRESSE
JEUDI 9 JANVIER 2025

PASS

UNE ANTENNE DE PREMIÈRE ANNÉE DE MÉDECINE À CHALON-SUR-SAÔNE À LA RENTRÉE 2026 - 2027

Innover pour pallier la désertification médicale, c'est bien ce à quoi s'emploie la majorité du président André Accary depuis 2015. Une ambition qui se traduit aujourd'hui par une nouvelle idée : permettre aux étudiants de faire leur première année de médecine en Saône-et-Loire. La présentation de cette nouveauté était l'objet de la conférence de presse proposée ce jeudi 9 janvier 2025 à Chalon-sur-Saône par le président Accary et Vincent Thomas, président de l'Université de Bourgogne. . En présence de Dominique Lotte vice-président chargé de la santé, Sébastien Martin président du Grand Chalon et Gilles Platret maire de Chalon-sur-Saône.

Penser l'offre de soins dans sa globalité est un enjeu de santé publique, mais aussi un enjeu démographique, d'aménagement du territoire et d'attractivité. En offrant la possibilité aux jeunes de pouvoir effectuer leur première année de médecine en Saône-et-Loire tout de suite après le baccalauréat, le Département entend faciliter l'accès aux enseignements en santé pour les jeunes de Saône-et-Loire et créer les conditions d'un retour des professionnels à l'issue de leurs études.

Cette première année de médecine, le PASS - Parcours accès santé spécifique est une réponse concrète aux difficultés rencontrées par les étudiants en santé : obstacles géographiques et logistiques pour accéder à des formations spécialisées.

- certains jeunes ne souhaitent pas rejoindre une grande ville universitaire tout de suite après le bac
- certaines familles n'ont pas les moyens de prendre une location le temps d'une première année pour laquelle les abandons, les échecs sont une réalité.

Cette antenne PASS, c'est donner la même chance à tous. Les étudiants suivront les enseignements dits majeurs en distanciel. L'unique différence résidera sur le fait que les enseignements dits mineurs seront en distanciel (à la différence de Dijon). Un système de tutorat et des cours d'anglais médical seront dispensés sur site en présentiel.

Le PASS se fait tout de suite après le baccalauréat. Il permet ensuite d'intégrer 5 filières :

maïeutique ; médecine ; odontologie ; pharmacie et kinésithérapie.

Avec cette antenne, les jeunes Saône-et-Loiriens qui souhaitent faire médecine pourront le faire dans les mêmes conditions que celles proposées à Dijon. Les étudiants poursuivront ensuite leurs études à Dijon.

L'objectif initial est qu'ils puissent commencer à tisser un réseau professionnel afin de faciliter leur retour en Saône-et-Loire, d'abord dans le cadre de l'externat, puis de l'internat, et l'installation. À terme, le but est de mettre en place le tutorat et le mentorat et de créer une Maison des étudiants en santé sur ce même site pour compléter l'offre de soutien aux étudiants et contribuer à renforcer le lien entre les différents acteurs de la santé.

Le choix de la ville de Chalon-sur-Saône a été motivé par 3 critères :

- Sites d'enseignement supérieur existants
- Proximité géographique avec Dijon
- Existence d'infrastructures d'accueil pour les étudiants.

L'ouverture de cette antenne PASS est le fruit d'une démarche volontariste du Département de Saône-et-Loire qui a fait acte de candidature auprès de l'Université de Bourgogne.

Elle est une vraie opportunité pour la politique de santé que conduit le président André Accary afin de lutter contre la désertification médicale. Une politique réfléchie, coordonnée, et de long terme.

LES OBJECTIFS POUR LES JEUNES SAÔNE-ET-LOIRIENS

- ➔ Faciliter l'accès aux enseignements en santé
- ➔ Créer les conditions d'un retour des professionnels à la fin de leurs études
- ➔ Assurer les mêmes enseignements qu'à Dijon
- ➔ Favoriser l'innovation sociale avec l'usage d'outils numériques et des approches participatives pour répondre aux besoins des étudiants.

PROJET PORTÉ ET FINANCÉ À 100% PAR LE DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE

➔ 715 000 € d'investissement

Le Département valorise son patrimoine immobilier puisque ce bâtiment lui appartient.

LE PROJET

Les conditions de travail offertes par l'antenne de Chalon-sur-Saône assureront une équité totale avec les étudiants suivant les enseignements depuis Dijon.

- ➔ Un site de 450 m² à proximité de la gare et du centre hospitalier
- ➔ Un site d'enseignement à distance avec plusieurs salles équipées pour de la visio-conférence
- ➔ Des salles d'enseignement, un espace détente et de restauration, un espace coworking, un espace reprographie
- ➔ Une capacité d'accueil a minima de 30 étudiants
- ➔ Une liaison informatique et de flux vidéo fiables à 100% entre le site délocalisé et l'Université de Bourgogne
- ➔ Du personnel de coordination (secrétariat pédagogique) avec l'Université de Bourgogne, de surveillance et d'accompagnement des étudiants
- ➔ Une amplitude horaire large (7h30 - 20h)
- ➔ Des salles accessibles en dehors des heures de cours pour le travail individuel ou en groupe des étudiants
- ➔ Une bibliothèque avec les références universitaires nécessaires.



DE LA PACES AU PASS

La Première année commune aux études de santé (PACES) constituait la voie de passage conventionnelle pour accéder aux études des professions de santé : médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme, kinésithérapeute et pharmacien. Régie conjointement par le ministère de la Santé et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, elle se déroulait à l'Université au sein d'une unité de formation et de recherche de médecine et s'achevait par plusieurs concours des plus sélectifs de l'enseignement supérieur.

La PACES avait pour vocation de réglementer l'accès aux études des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien sur la base d'épreuves classantes caractérisées par un *numerus clausus* très sélectif. L'année s'achevait par quatre concours conditionnant le passage des étudiants en deuxième année des études de santé : le concours de médecine, le concours de chirurgie dentaire (odontologie), le concours de sage-femme (maïeutique) et le concours de pharmacie.

Pour remédier aux taux d'échecs et de réorientations élevés caractérisant la filière, un programme de sélection alternative aux concours de la PACES a été expérimenté, avant la suppression complète de la PACES à la rentrée 2020, remplacée par le Parcours accès santé spécifique (PASS) et la licence option accès santé (LAS).

10 ANS D' ACTIONS DU DÉPARTEMENT SAÔNE-ET-LOIRE AU SERVICE DE LA SANTÉ

Depuis 2015, le président André Accary fédère et innove pour dynamiser l'offre de soins dans le département de Saône-et-Loire. Dix ans après avoir commencé la réflexion, c'est un véritable projet global territorial qui se met en place, avec des projets innovants.

LE CENTRE DÉPARTEMENTAL DE SANTÉ

2017

Création du centre départemental de santé.

2018

Ouverture des premiers centres territoriaux et antennes de proximité grâce à la mise à disposition de locaux (maisons de santé et autres cabinets médicaux désertés) par les communes et intercommunalités.

- ➔ 4 centres territoriaux de santé ouverts à Digoin, Autun, Chalon-sur-Saône et Montceau-les-Mines
- ➔ 4 médecins généralistes

2019

Ouverture du 5^e centre territorial de santé à Mâcon

- ➔ 30 médecins généralistes
- ➔ Premiers internes
- ➔ Premières infirmières Asalée

2020

Déploiement de la téléconsultation dans tous les centres territoriaux de santé

2021

Ouverture du 6^e centre territorial de santé au Creusot

- ➔ 54 médecins généralistes
- ➔ Premiers spécialistes
- ➔ Premiers partenariats avec des hôpitaux
- ➔ Première assistante médicale

2022

Déploiement de la téléexpertise et de la télémedecine

- ➔ Premiers infirmiers en pratique avancée
- ➔ 60 médecins généralistes

2023

Ouverture du 7^e centre territorial de santé à Louhans

- ➔ 63 médecins généralistes
- ➔ 8 spécialistes

2024

- ➔ Déploiement des téléconsultations assistées via les assistants médicaux
- ➔ Nouveaux déploiements téléexpertise (cardiologie, rhumatologie)
- ➔ Essai plateforme Omnidocde téléexpertise à l'échelle nationale
- ➔ Lancement du dispositif Hippocrate 71

+ de 103 professionnels de santé recrutés et salariés du Département dont 74 médecins et 27 paramédicaux

33 points de consultations

(7 centres territoriaux et 26 antennes)

+ 38 000 habitants ont ainsi retrouvé un médecin traitant



MAIS AUSSI... UNE OFFRE DE SOINS ÉLARGIE

➡ Une réponse pour désengorger les services d'urgences des hôpitaux avec des petites salles d'urgence dans les centres territoriaux et des permanences de soins, gardes.

➡ Des consultations dans une quarantaine d'Ehpad et structures pour personnes handicapées.

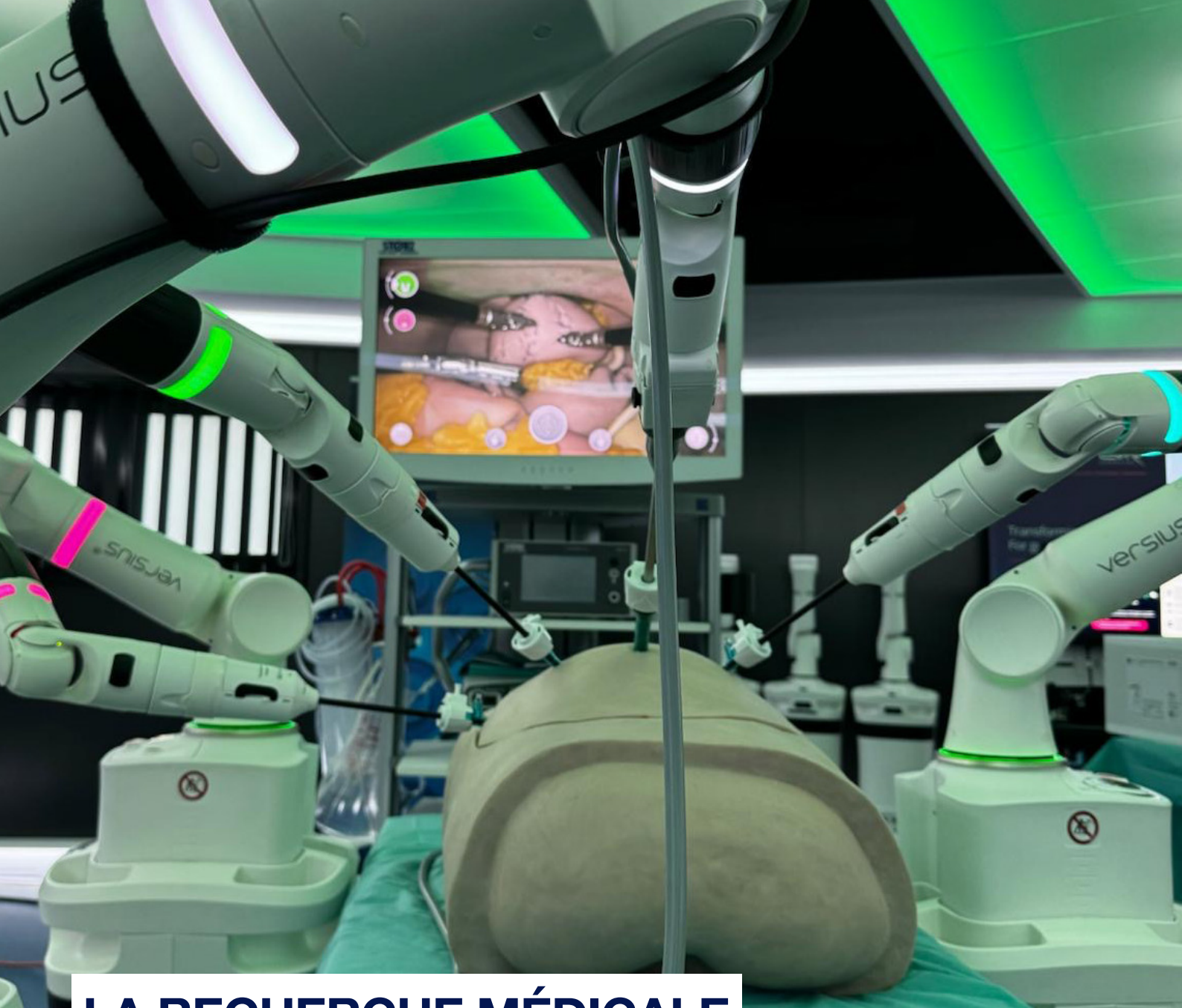
➡ Des consultations pour la protection maternelle infantile et l'aide sociale enfance et famille, en faveur des enfants de 0 à 6 ans.

➡ Des évaluations auprès de la MDPH.

➡ Des consultations auprès des mineurs non accompagnés.

➡ Des interventions en commission d'agrément d'adoption.

➡ Des partenariats avec les Groupements hospitaliers de territoire de Mâcon, Chalon-sur-Saône et le Centre hospitalier spécialisé de Sevrey.



LA RECHERCHE MÉDICALE

2023 - 2024

Avec l'appui du Département de Saône-et-Loire qui a permis de mettre en synergie l'ensemble des acteurs de santé du territoire, l'Association pour la recherche médicale en Saône-et-Loire (ARMSL) a remporté un appel à manifestation d'intérêt du ministère de la Santé. C'est un peu moins de 2 millions d'euros pour la recherche médicale en Saône-et-Loire.

➔ 200 000 € d'aide départementale à l'association pour la recherche médicale en Saône-et-Loire (ARMSL) pour l'acquisition de deux nouveaux systèmes d'imagerie.

➔ 40 000 € par an à l'ARMSL pour assurer l'organisation de la bourse d'un doctorant et son fonctionnement sur 3 ans.

➔ 25 000 € pour l'organisation conjointe entre l'ARMSL et le Département de Saône-et-Loire d'une journée départementale pour la recherche médicale en Saône-et-Loire avec l'objectif de rassembler différents acteurs du monde scientifique, universitaire et médical, autour d'un même évènement.

➔ Prêt de 1,8 M€ au Centre hospitalier William Morey pour l'achat d'un robot de chirurgie viscérale, urologique et gynécologique.

HIPPOCRATE 71



2024

Le nouveau règlement d'intervention a été établi en concertation avec l'ordre des médecins, l'union régionale des professionnelles de santé (URPS), l'association des jeunes médecins de Bourgogne, la CPAM et l'ARS.

IL INTÈGRE LA MISE À JOUR DE CERTAINES MESURES DE L'ANCIEN DISPOSITIF

- ➡ Inscrire la totalité du département en zone d'intervention
- ➡ Aide aux frais de fonctionnement des structures d'hébergement pour les étudiants stagiaires en médecine
- ➡ Bourse d'études en faveur des étudiants de 3^e cycle d'études de médecine
- ➡ Bourse d'études en faveur des étudiants en médecine à compter de la 2^e année d'études
- ➡ Soutien aux investissements pour l'installation des professionnels de santé
- ➡ Aide financière aux collectivités territoriales qui font appel à un cabinet de recrutement de médecins à hauteur de 3 000 €
- ➡ Aide aux cours de français médical pour les médecins étrangers.

ET LA CRÉATION DE NOUVELLES MESURES

- ➡ Création d'un fonds de soutien pour les déplacements des étudiants de 1^{er} et 2^e cycles des études de médecine effectuant un stage en Saône-et-Loire
- ➡ Création d'un fonds de soutien à la construction, l'extension ou la réhabilitation de logements pour des étudiants en médecine et études paramédicales
- ➡ Création d'un fonds de soutien pour des porteurs privés de maisons de santé
- ➡ Création d'une aide au financement de bornes ou cabinets de télémedecine.



CONTACT PRESSE
DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE
Edwige Labruyère
Hôtel du Département - Rue de Lingendes CS 70126
71026 Mâcon cedex 9

07 85 11 87 78
e.labruyere@saoneetloire71.fr